

CINÉ LAB ON MARS

SIRAR - SITE RÉGIONAL D'AIDE À LA RÉALISATION

APPEL À SCÉNARIOS ET À COMPOSITION MUSICALE

DU 29 MARS AU 3 AVRIL 2027

RÈGLEMENT 2027

L'association MÉRIDIENS, la Satis, école supérieure publique de cinéma de l'Université d'Aix-Marseille et le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, un établissement Campus art Méditerranée, avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'association Laser, en partenariat avec la Fédération de la Jeune Production Indépendante (FJPI), le Festival international Music & Cinema Marseille (MCM) et le Festival international des Scénaristes de Valence, proposent l'attribution d'une **aide à la réalisation d'une première œuvre cinématographique (court métrage) associée à une aide à la création d'une musique de film**, avec la participation des étudiant·es de la Satis et des musicien·nes du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille.

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 14 décembre 2026

Annonce des présélections : fin février 2027

Remise des prix : lors du Festival international Music & Cinema Marseille, du 29 mars au 3 avril 2027

LE SIRAR

MÉRIDIENS et la Satis de l'Université d'Aix-Marseille (située à Aubagne) ont créé le Site Régional d'Aide à la Réalisation (SiRAR) dans un souci d'aide à la jeune création cinématographique.

Ce dispositif est porté par ces deux structures fondatrices, en lien étroit avec le Festival international Music & Cinema Marseille, avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'association Laser. La Fédération de la Jeune Production Indépendante (FJPI) s'y est associée en 2026.

Le SiRAR est un dispositif unique d'aide à la création d'un premier court métrage et à la composition d'une musique de film. Ces deux aides sont indissociables et mettent en lumière la relation entre deux créateur·rices, l'auteur·rice-réalisateur·rice et le·la compositeur·trice.

Sur la base d'un appel national à l'écriture de scénarios et d'un appel national aux compositeur·trices, le dispositif attribue trois prix.

- Le grand prix du SiRAR octroie une aide à la production d'un premier court métrage, associée à une aide à la création de la musique originale du film lauréat.
- Le 2^e prix offre un atelier d'écriture de 5 jours
- Le 3^e prix une invitation au « Marathon d'écriture » du Festival international des Scénaristes de Valence.

LE GRAND PRIX

Le grand prix du SiRAR réunit deux aides indissociables pour la réalisation d'un seul court métrage. La première, dotée par l'association Laser et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, offre à un·e jeune auteur·rice-réalisateur·rice une aide à la réalisation de son premier court métrage. La seconde, attribuée par MÉRIDIENS, offre à un·e jeune compositeur·trice une aide à la composition de la musique originale du film lauréat.

À ces deux aides s'ajoutent les apports des cofondateurs du SiRAR et de leurs partenaires. La Satis assure la production exécutive, le tournage et la post-production, ainsi que l'enregistrement de la musique originale. Ses étudiant·es constituent l'équipe de tournage et de post-production. Les musicien·nes du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille interprètent la musique du film.

UN DISPOSITIF HYBRIDE

Le SiRAR est un dispositif hybride qui permet aux auteur·rices de sortir de l'autoproduction en proposant une première œuvre produite. Il favorise des collaborations immédiates et futures, à plusieurs niveaux : rencontres entre auteur·rice-réalisateur·rice et compositeur·trice, avec des professionnel·les, avec des étudiant·es et avec des producteur·trices.

L'objectif du SiRAR est d'une part de faire émerger de nouveaux talents et d'autre part de contribuer à la formation de technicien·nes de haut niveau, véritables assistant·es de création et de réalisation. Fort de 27 années d'existence, ce dispositif a permis la concrétisation de plus de 30 courts métrages de fiction.

CONTACT

MÉRIDIENS - SiRAR, Site Régional d'Aide à la Réalisation
184 avenue de Luminy, 13009 Marseille
+33 (0)6 51 43 80 38
meridiens13400@gmail.com // cc : festival@music-cinema.com

EN PARTENARIAT AVEC



SIRAR MUSIQUE 2027 - CONCOURS NATIONAL

AIDE À LA COMPOSITION D'UNE MUSIQUE DE FILM

L'aide à la composition musicale est attribuée sur la base d'un appel à candidatures destiné aux compositeur·trices.

Un collège placé sous la responsabilité de MÉRIDIENS, en partenariat avec le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, présélectionne 3 compositeur·trices émergent·es parmi les candidatures reçues. Cette présélection est annoncée début mars.

Ces 3 compositeur·trices s'engagent à venir rencontrer l'auteur·rice-réalisateur·rice lauréat·e de l'aide à la réalisation lors du Festival international Music & Cinema Marseille (le 1^{er} avril 2027). Dans le mois qui suit la remise des prix et ces rencontres, il·elles soumettent à l'auteur·rice-réalisateur·rice lauréat·e leurs propositions musicales pour son film.

L'auteur·rice-réalisateur·rice choisit ensuite le·la compositeur·trice qui signera la musique originale de son film. Ce choix définitif devra être validé au plus tard le 31 mai 2027, en concertation avec les partenaires du SiRAR.

Le film sera réalisé dans les conditions mentionnées plus haut (moyens financiers et humains, place de la pédagogie dans le projet, partenaires, etc.) et le·la compositeur·trice lauréat·e est tenu·e de les accepter intégralement.

MÉRIDIENS et la Satis gèrent le budget de la composition musicale et de son enregistrement, et en assurent la production.

ADMISSIBILITÉ

Les compositeur·trices intéressé·es doivent pouvoir présenter des partitions et des enregistrements musicaux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un curriculum vitae
- Une biographie
- Une sélection de vos partitions
- Un lien vers des enregistrements de maquettes musicales

Chaque candidat·e doit obligatoirement déposer sa candidature sur la plateforme Festiciné avant le lundi 14 décembre 2026 à 23h59.

OBLIGATIONS DU·DE LA COMPOSITEUR·TRICE LAURÉAT·E

En cas de sélection, le·la compositeur·trice s'engage :

- à ce que la musique soit interprétée par les musicien·nes du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, dans le cadre de la nomenclature instrumentale qui lui sera proposée ;
- à ce que la musique soit enregistrée et mixée par la Satis, école supérieure publique de cinéma de l'Université d'Aix-Marseille, à Aubagne, courant janvier 2028. En cas de non-respect du calendrier, le Conservatoire Pierre Barbizet ne peut garantir l'effectif instrumental proposé au départ ;
- à réaliser l'édition de la musique composée pour le film et à établir la cue sheet. L'édition et la copie des partitions sont à sa charge ;
- à signer un contrat de commande d'une œuvre musicale et de cession de droits avec les coproducteurs ;
- à respecter le calendrier, notamment pour la collaboration avec les musicien·nes du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille.

MODALITÉS DE L'AIDE

L'aide à la composition comprend un apport en numéraire et des apports en industrie : mise à disposition des musicien·nes du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille et du studio d'enregistrement de la Satis, école supérieure publique de cinéma de l'Université d'Aix-Marseille, à Aubagne.